

Les contrats en alternance contribuent nettement à rehausser le taux d'activité des jeunes en 2021

Depuis 2016, le nombre de bénéficiaires de contrats en alternance est en nette progression. Ce mouvement s'est accéléré en 2021. Ces contrats, qui visent en particulier les publics les plus jeunes, leur permettent de bénéficier d'une expérience professionnelle au cours de leur formation. Au sens du Bureau international du travail (BIT), les alternants sont considérés comme étant en emploi et donc actifs. Entre fin 2015 et fin 2021, le taux d'emploi des jeunes a augmenté de 5,3 points, dont 2,9 points pour les contrats en alternance.

Le nombre de bénéficiaires de contrats en alternance a nettement augmenté entre 2016 et 2020, et a accéléré en 2021

L'alternance repose sur une articulation entre formation théorique dans un organisme spécialisé et formation pratique dans une entreprise. L'alternance comprend deux types de contrats : les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation.

Les contrats d'apprentissage sont ouverts aux personnes âgées de 16 à 29 ans et des dérogations existent pour les individus âgés de plus de 29 ans. Ils visent à acquérir un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Les contrats de professionnalisation sont quant à eux ouverts aux personnes âgées de 16 à 25 ans, aux demandeurs

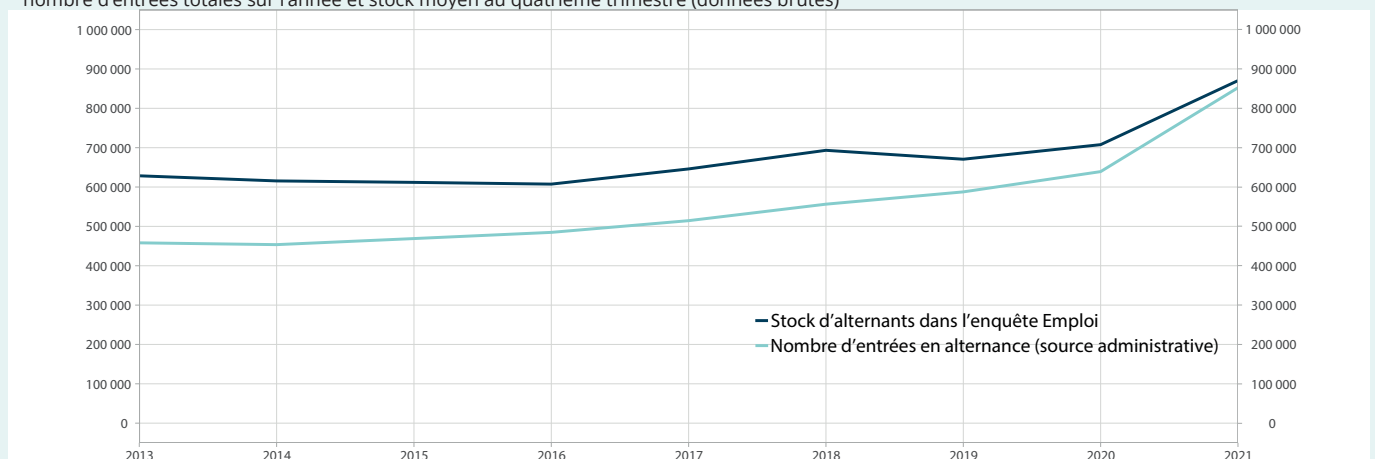
d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certains minimas sociaux. Ils visent à acquérir une qualification professionnelle.

Le nombre de bénéficiaires de contrats en alternance a fortement augmenté depuis 2016 et a même accéléré entre fin 2020 et fin 2021 (► **figure 1**). Selon l'enquête Emploi, il est ainsi passé de 612 000 fin 2015 à 870 000 fin 2021¹, en phase avec la forte hausse des entrées en contrat d'apprentissage. L'augmentation du nombre de bénéficiaires de contrats d'apprentissage s'explique notamment par différentes réformes : ouverture des contrats aux 25-29 ans, aides financières aux apprentis, soutien renforcé à l'embauche et mesures visant à simplifier le recours à l'apprentissage pour les employeurs. Ces aides ont été amplifiées en réaction à la crise sanitaire de 2020, notamment à travers le plan « Un jeune, une solution ».

¹ Dans l'enquête Emploi en continu, les contrats en alternance regroupent les contrats d'apprentissage (67 % en 2021), les contrats de professionnalisation (20 %) et les stages (13 %).

► 1. Nombre d'alternants dans l'enquête Emploi et nombre d'entrées dans les sources administratives

nombre d'entrées totales sur l'année et stock moyen au quatrième trimestre (données brutes)



Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire pour le stock.

France entière (y compris Mayotte) pour le nombre d'entrées.

Note : le stock d'alternants dans l'enquête Emploi prend en compte les apprentis, les contrats de professionnalisation et les stagiaires. Le nombre d'entrées prend en compte les apprentis et les contrats et professionnalisation.

Source : Insee, enquête Emploi pour le stock d'alternants. Données administratives Dares pour le nombre d'entrées

Les contrats en alternance ont fortement soutenu le taux d'activité des jeunes en 2021

Les contrats en alternance sont principalement à destination des plus jeunes : les moins de 25 ans représentent 81 % des bénéficiaires en 2021 (contre 76 % en 2015). La forte augmentation du nombre de contrats en alternance a pour conséquence une nette progression depuis 2016 de la part de l'alternance dans l'emploi des 15-24 ans : cette part s'élève à 27,5 % des personnes en emploi de cette tranche d'âge au quatrième trimestre 2021 contre 22,0 % au premier trimestre 2016 (► [figure 2](#)).

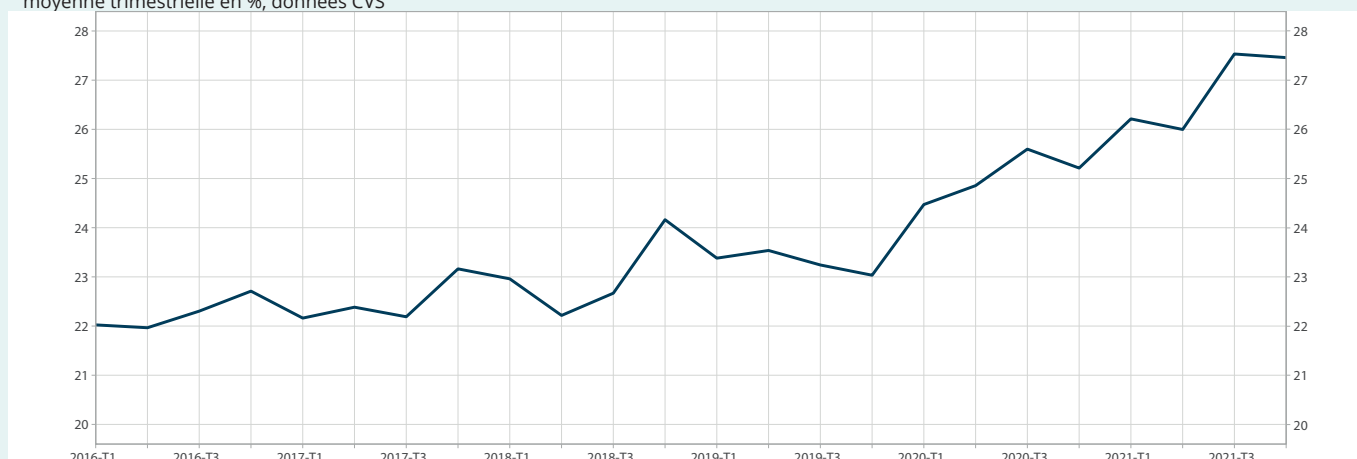
Cette forte hausse du nombre de contrats en alternance soutient nettement la progression du taux

d'activité et du taux d'emploi des jeunes. En effet, d'après les données de la Dares, en 2020, 53,9 % des entrants en apprentissage étaient en études avant le début du contrat et seulement 28,1 % étaient déjà en apprentissage ou demandeurs d'emploi. On peut donc estimer qu'une grande partie des bénéficiaires de ces contrats passent de l'inactivité à l'emploi. Ainsi, avec l'augmentation du nombre de contrats en apprentissage, l'alternance devient un facteur explicatif de plus en plus important de l'évolution des taux d'emploi et d'activité des 15-24 ans. Fin 2021, le taux d'emploi se situe 5,3 points au-dessus de son niveau de fin 2015 (► [figure 3](#)), dont 2,9 points liés au développement de l'alternance. ●

Vivien Guérin

► 2. Part de l'alternance dans l'emploi des personnes âgées de 15 à 24 ans

moyenne trimestrielle en %, données CVS

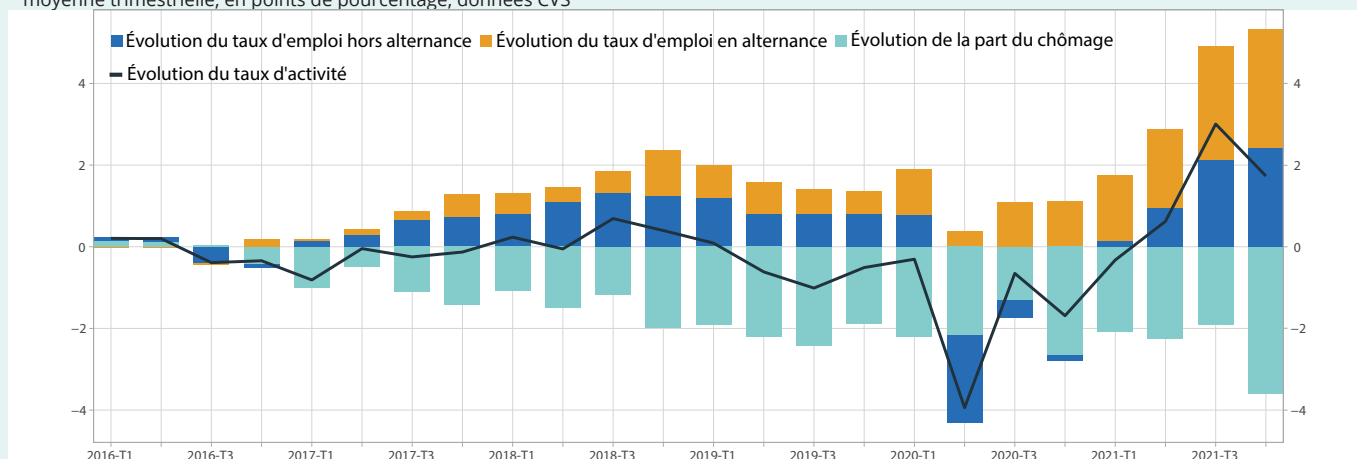


Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi

► 3. Évolution du taux d'activité des 15-24 ans par rapport au quatrième trimestre 2015

moyenne trimestrielle, en points de pourcentage, données CVS



Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Note : entre le quatrième trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2021, chez les 15-24 ans, la part du chômage a diminué de 3,6 points, le taux d'emploi hors alternance a augmenté de 2,4 points et le taux d'emploi en alternance a augmenté de 2,9 points. Le taux d'activité augmente donc de 1,7 point sur la période.

Source : Insee, enquête Emploi